

Référence : C.N.128.2026.TREATIES-XIX.49 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL DE 2015 SUR L'HUILE D'OLIVE ET LES OLIVES
DE TABLE

GENÈVE, 9 OCTOBRE 2015

MAROC : ACCEPTATION D'UN AMENDEMENT À L'ARTICLE 36¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 6 avril 2026.

Le 6 avril 2026



¹ Voir notification dépositaire C.N.85.2025.TREATIES-XIX.49 du 13 février 2025 (Amendement à l'article 36 de l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table).